

Le désenfumage en circulation consiste à évacuer une partie des fumées produites par l'incendie sur le palier concerné et évite la propagation aux étages supérieurs. Le but est de :

- Faciliter l'évacuation des occupants
- Limiter la propagation de l'incendie
- Permettre l'accès des locaux aux sapeurs-pompiers

**Rappel de la réglementation** : « Selon l'arrêté du 31 janvier 1986 (articles 100, 101, 103, 104) modifié le 19 juin 2015 et l'article du 25 juin 1980 relatives au désenfumage dans les ERP, la norme NFS 61-933 et l'article R4227-39 du code du travail »

La « maintenance de vos équipements » doit être effectuée par une personne justifiant d'une compétence particulière.

### MAINTENANCE

La « maintenance » doit être effectuée tous les ans, avec une tolérance de plus 2 mois ou moins 1 mois, par une personne compétente.

Est compétente, une personne employée par une entreprise ayant la formation et l'expérience nécessaire.

La maintenance consiste en un ensemble d'opérations permettant de maintenir ou de rétablir un matériel de sécurité (identifié dans les conditions particulières) dans un état de bon fonctionnement afin que celui-ci soit en mesure d'assurer son usage déterminé. La maintenance regroupe ainsi les actions de contrôle et de vérification des équipements.

#### La maintenance « préventive » :

Réalisée une fois par an selon des dates ou fréquences spécifiées en conditions particulières, la maintenance préventive permet de prévenir les défaillances des appareils.

Le spécialiste en sécurité incendie effectue :

- Vérification visuelle de l'installation
- Serrage des connexions sur la centrale
- Prise de la tension des batteries et du chargeur
- Mise hors tension
- Vérification des détecteurs incendie, des DM, de l'interverrouillage, des volets de désenfumage
- Vérification des zones déclenchées sur la centrale
- Mise sous tension de la centrale
- Prise de la tension des batteries
- Fermeture de tous les volets de désenfumage

À la fin de son intervention, le professionnel applique une étiquette de vérification sur l'appareil, rappelant la maintenance effectuée et remplit le registre de sécurité (si existant).